

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS le 2 JUIN 2026

Date de convocation :
28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi 2 JUIN à 14 heures 30, les
Membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement
Convoqués, se sont réunis à la cité administrative.

Nombre de membres
Présents : 9

Sous la Présidente de Madame Sabine CAMBRELENG

Présents : Mrs ALEXANDRE VIRGILE, DEWAELE, SOUPEZ, Mmes CAMBRELENG, DENYS,
CAPART, VERHAEGHE, GAUCHET, BUREAU
Etaient excusés : Mmes DURIEUX, DEPRET, N'DIAYE, FROMONT, Mr BAUDOUX, BODIN

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Mr Christophe LAJOIE

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du CCAS
N° de la délibération : 1156020626

Le budget général de l'exercice 2025 s'est exécuté du 1er janvier au 31 décembre 2025
Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 dont les
dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement
s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 328 312.89 € Recettes : 408 271.01 € Excédent : 79 958.12 €

Investissement : Dépenses : 4215.20 € Recettes : 15 925.98 € Excédent : 11 710.78 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le
Conseil d'Administration délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 :
Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme
indiqué ci-dessus
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré :
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du CCAS.

Résultat du vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance le 02/06/26

Le secrétaire de séance



Le Président de séance